



## MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Vote	
A la majorité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

L'an 2026, le 21 Mars à 14:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents :** Mme PICARD Martine, Maire, Mme BELLANGER Isabelle, M. FRANCART Jean-Luc, M. FRAPPIN Christophe, M. GEINDREAU Vincent, Mme GRANGÉ Tracy, Mme GUILLEMINOT Patricia, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PICARD Sébastien, M. PROCHASSON Grégory, M. THOMAS Julien

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture de Montargis

**Secrétaire de séance :** Mme BELLANGER Isabelle

### D2026\_13 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2, définissant le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au Maire maximum ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **décide** la création de 2 postes d'adjoints au Maire,
- **autorise** Mme PICARD Martine, la Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 24/03/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,

Le secrétaire de séance,

Mme BELLANGER Isabelle